



# Laurier-Station

*une ville à la campagne*

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, que le conseil municipal de Laurier-Station a adopté à sa séance ordinaire du 12 janvier 2026, le règlement 10-25 intitulé : « *Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations des services municipaux pour l'exercice financier 2026* ». L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Donné à Laurier-Station,  
ce 12 janvier 2026.

Stéphane Dion  
Directeur général et greffier-trésorier adjoint

## CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Laurier-Station, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12 janvier 2026.

Stéphane Dion  
Directeur général et greffier-trésorier adjoint